

T||m

55.

Honneurs et préséances civils et militaires. Décret impérial du 24 messidor an XII. Décret présidentiel du 28 décembre 1875. Rang individuel. Rang des corps. (Extrait de l'ouvrage: „Le conseil d'état, par M. J. Delarbre.“) 8. Paris 1876.